

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Bors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 3 AVRIL 1846.

Nous avons enfin des détails suffisants pour apprécier la nature des troubles qui ont eu lieu à Saint-Etienne, et pour en déterminer les véritables causes. Cette fois encore, c'est une question de salaires qui a été l'occasion du conflit; cette fois encore on a essayé de la résoudre par la force. La force ne fait que le droit; vous tuerez successivement dix, vingt, cent ouvriers des mines, que vous ne changerez pas leur position vis-à-vis des compagnies unies. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les coalitions des ouvriers mineurs sont le résultat de la coalition des possesseurs de mines. Vous qui distribuez le travail, qui en êtes les régulateurs, vous êtes ostensiblement unis pour en régler les conditions; votre union vous donne une prépondérance exagérée dans la fixation du prix des journées. Que voulez-vous que deviennent les ouvriers, si à votre coalition ils n'opposent pas aussi une coalition? On nous dit : Mais la loi défend les coalitions d'ouvriers. Nous en convenons. Elle défend aussi la réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, et la coalition des propriétaires des mines unies est un fait incontesté. C'est parce qu'on les a laissés imprudemment s'associer entre eux, qu'il y a si souvent des conflits dans les bassins houillers de la Loire; c'est parce qu'ils ont entre eux des liens illicites, que l'exaspération est grande parmi les travailleurs des mines, et qu'il y a lieu, par suite, à des collisions sanglantes.

La cause des derniers troubles de Saint-Etienne, avons-nous dit plus haut, doit être attribuée à une question de salaires. On essaiera peut-être de donner le change sur la véracité de cette assertion; nous sommes assurés qu'on n'y parviendra pas. Dans le récit des faits que nous avons empruntés hier au *Mercur* *Ségusien*, qu'on n'accusera pas d'être trop favorable aux ouvriers, on lit « qu'un ingénieur divisionnaire de la Compagnie générale des mines de la Loire ne s'était pas assez souvenu des promesses qu'il avait faites à une certaine classe d'ouvriers de l'exploitation du Gagne-Petit. Ces promesses portaient sur une augmentation du prix des journées de cette classe d'ouvriers. » Le *Courrier de Saint-Etienne* constate aussi que l'agitation a été produite par une question de salaires. Voici ce que nous trouvons sur ce point dans son numéro du 1^{er} avril :

Nous remontons au 25 mars pour que les lecteurs puissent mieux saisir l'ensemble des événements qui ont abouti aux sanglantes fusillades du lundi. Dès le 25 mars, mercredi matin, les ouvriers mineurs des puits Thibaud et Jabin, appartenant à la compagnie du Gagne-Petit, se sont refusés à reprendre leurs travaux. Ils se plaignaient, notamment les piqueurs, que leur salaire fût trop modique; ces derniers faisaient observer que les piqueurs gagnaient ailleurs de 5 f. à 5 f. 50 c., tandis qu'ils ne recevaient que 2 f. 75 c.

La veille même, tous les mineurs avaient reçu leur paie de quinzaine, et, pour la première fois, cette paie avait été faite par la Compagnie Générale.

Un fait, insignifiant en apparence, compliqua la situation. Un parent du gouverneur Ogier, un tout jeune homme, employé dans la mine du Gagne-Petit, avait sollicité un traitement plus élevé. L'ingénieur de la mine, M. Harmet, repoussa ses prétentions; mais son oncle le gouverneur les soutint vivement, manqua, dit-on, d'une manière grave à M. Harmet, et se retira en déclarant qu'il ne remettrait plus les pieds dans la mine.

Cependant, le lendemain jeudi, les piqueurs, ayant obtenu de M. Harmet les 5 fr. 50 c. qu'ils désiraient, descendirent dans les puits Thibaud et Jabin; quant aux mineurs, ils déclarèrent qu'ils ne travailleraient que si on leur accordait les 5 fr. 25 c. que gagnent les mineurs de Rive-de-Gier. M. Harmet répondit qu'il ne pouvait prendre sur lui la responsabilité d'une semblable augmentation, qu'il allait se rendre à Rive-de-Gier pour vérifier les faits, et qu'il leur apporterait une réponse le jour même. Il leur

assigna un rendez-vous à huit heures du soir, aux puits, et le rendez-vous fut accepté par les ouvriers.

Que se passa-t-il à huit heures du soir? Nous l'ignorons; mais, vendredi, dès six heures du matin, les mineurs arrivèrent chez le commissaire de police d'Outre-Furans et se plaignirent amèrement (ici nous citons un rapport officiel) « que M. Harmet, qui avait promis de leur accorder 5 fr. 25 c., ne voulait point exécuter sa promesse. » En conséquence, ils annoncèrent leur intention de suspendre leurs travaux.

Le commissaire de police parlementa long-temps avec les mineurs et parvint enfin à leur faire accepter cette transaction. Ils devaient, avant tout, faire leur huitaine, sauf à agir après comme ils l'entendaient.

Cette transaction eut l'assentiment de M. Harmet, et les mineurs déclarèrent, de leur propre mouvement, qu'ils ne voulaient ni causer de désordre ni provoquer de démonstration dans les autres mines; que leur but était uniquement d'obtenir un salaire plus fort et proportionné aux travaux pénibles et dangereux dont ils étaient chargés. Dès vendredi, les travaux étaient donc repris sur tous les points du Gagne-Petit.

Tels sont les faits qui étaient parvenus à la connaissance de l'autorité jusqu'au vendredi soir, 27 mars.

La journée du samedi se passa tranquillement comme celle du vendredi; on ne sait pas ce qui se passa le dimanche, et l'autorité n'avait aucune crainte, lorsque le lundi 30 mars les ouvriers étaient en révolte.

Nous n'avons pas en ce moment à débattre la question de savoir si les réclamations des ouvriers étaient plus ou moins fondées; c'est là un fait fort secondaire, pris en lui-même. Ce que nous tenons à maintenir, c'est la cause du conflit; ce que nous tenons à prouver, c'est que cette cause est née d'une demande en augmentation de salaire.

Désormais, si on laisse subsister l'agglomération illégale des mines, on ne pourra toucher ni aux salaires ni aux conditions du travail sans qu'il y ait collision, et cela se conçoit; ce sont les intéressés seuls qui seront toujours en présence, qui seront animés de ressentiments profonds les uns contre les autres, et toujours disposés à faire réciproquement des actes d'hostilité collective. Avec le nouveau système des mines unies, toute question de salaire frappe sur des intérêts agglomérés; ces intérêts ne peuvent pas trouver d'issue pour se faire jour, et ils se trouvent menacés sans pouvoir espérer bonne justice. Toutes les fois que vous laisserez de pareilles situations se constituer, vous jetterez dans la société industrielle des germes de discorde, et vous sèmerez devant vous les éléments d'une guerre sociale.

Quand les mines étaient exploitées régulièrement, on n'avait pas à déplorer des collisions sanglantes; depuis que le monopole y a pénétré, nous avons de fréquentes catastrophes à enregistrer: aux coups de fusil de Rive-de-Gier il faut joindre aujourd'hui les coups de fusil de Saint-Etienne. Et qui vous dit que demain, dans huit jours, dans un mois, dans un an, nous n'aurons pas de plus grands malheurs à regretter? C'est l'épée de Damoclès qui se trouve constamment suspendue sur la tête des populations des bassins houillers de la Loire, que la question de salaire. On ne peut donc pas en douter, elle est une occasion de désordre, une cause de perturbation, et elle menace la sécurité publique; cela est si vrai que tous les habitants de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier sont constamment dans les plus vives appréhensions, chaque fois qu'il y a quelques dissentiments entre les ouvriers mineurs et les compagnies.

On invoque à tort, et nous l'avons déjà prouvé, en faveur des compagnies, le principe de la libre concurrence, comme si un principe quelconque ne devait pas avoir pour limites l'équité et le droit de tous à la sûreté. La libre concurrence n'a pas d'autres conditions d'existence que son utilité; là où elle est poussée à des conséquences exagérées et fâcheuses, elle

doit être réglée. Voilà qui est incontestable. Eh quoi! toutes les libertés politiques et religieuses sont soumises à des règles, et la liberté industrielle ne pourrait pas en avoir! On a constamment invoqué le principe d'ordre public pour maintenir certaines mesures illibérales, et quand l'ordre public est menacé sérieusement par des combinaisons industrielles entachées même d'illégalité, on ne pourrait pas intervenir! En vérité, ceci serait trop plaisant et trop absurde.

En vertu du principe même de conservation de l'ordre dans la société, le gouvernement peut et doit régler les conditions auxquelles certaines industries peuvent s'exercer. C'est en vertu de ce principe que la boulangerie est soumise à certaines règles, que le commerce des grains n'est pas aussi libre que le commerce des fils, qu'il est soumis à des droits variables d'importation et d'exportation. Non seulement le droit du gouvernement est écrit dans notre droit public, mais il subsiste même dans nos lois pénales et dans la législation spéciale sur les houilles. Tout cela a été prouvé sans réplique; pourtant on n'a rien fait, on n'a pris aucune mesure dans l'intérêt de l'ordre public, et on a mieux aimé courir les risques d'une nouvelle répression violente que de prendre des mesures propres à l'éviter.

Dans l'affaire des troubles de Saint-Etienne, l'autorité civile et militaire a été tout à la fois imprudente et d'une excessive sévérité.

Depuis le 25 mars, il était question d'une cessation de travail; on pouvait prévoir une collision. Qu'a-t-on fait pour l'empêcher? Rien. C'est seulement le lundi 29, quand les ouvriers ont refusé de travailler, que l'autorité a agi. Puisqu'on voulait agir avec sévérité, que fallait-il faire? Se présenter sur les lieux avec une force armée imposante. Au lieu de cela, on a envoyé quelques gendarmes; puis, sur l'ordre de M. le procureur du roi, on a procédé à des arrestations.

Les arrestations faites, les gendarmes et le procureur du roi n'ont plus été maîtres de leurs mouvements. On envoie, pour les déloger, soixante hommes d'infanterie: autre imprudence. Il fallait trois ou quatre fois plus de monde. Puis le général vient en personne sur les lieux; il n'avait rien à y faire. Puisqu'on n'envoyait là qu'une compagnie, il fallait la laisser sous la direction de son capitaine.

L'autorité supérieure ne doit jamais se commettre inutilement dans des rassemblements. Il y a donc eu de la part du général Charron excès de zèle, intervention inopportune. N'étant pas connu des ouvriers, que pouvait-il obtenir d'eux? Mais s'il voulait les persuader de rentrer dans l'ordre, que ne le faisait-il à la tête d'une force considérable? Les soldats du petit détachement qu'il commandait ont tiré par peur d'être écornés et culbutés par le rassemblement. Un bataillon formant un carré n'aurait pas été entravé dans sa marche et aurait pu opérer sans faire feu. Voilà ce que le bon sens indique. Ainsi, d'une part, défaut de mesures de sûreté; d'autre part, emploi maladroît de la force publique: c'est ce que nous avons à bien constater.

On prétend que la troupe a été dans la dure nécessité de faire feu. Nous ne le croyons pas; mais si elle s'est trouvée compromise, si elle a dû, pour se faire jour, tirer sur des ouvriers sans armes, sur des femmes et des enfants, il faut bien en accuser les autorités qui l'ont placée dans une pareille position.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 AVRIL.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

DE QUELQUES TRAGÉDIES DE VOLTAIRE.

Voltaire se trouve partout au dix-huitième siècle; il est mêlé à tout, on le voit partout, prenant, selon les circonstances, une part plus ou moins active à tout ce qui se dit ou se fait. Une critique ne peut le perdre de vue un seul instant, car il s'agit de lui ou de lui ou des autres. S'il s'agit de lui, on est obligé de détailler sa vie et d'analyser ses ouvrages; s'il s'agit des autres, on est encore obligé de parler de Voltaire, car Voltaire a parlé de tous et de tout, tantôt en bien, tantôt en mal. Nul trait n'a échappé à ce génie pénétrant, à cet esprit aux mille et étranges ressources. Quel genre n'a pas abordé Voltaire? Il s'est essayé dans la poésie épique, a fait un grand nombre de tragédies, composé plusieurs livres d'histoire, s'est occupé de physique, de géométrie, de chimie et d'astronomie, a commenté la Bible et fait maints volumes de critique. « Voltaire, a dit quelqu'un, a composé plus de volumes que la plupart de nos auteurs n'en ont lu. » Je crois que de tous les hommes célèbres Voltaire est le premier qui ait jamais ennuyé le lecteur et qui ait pu être lu pour le seul plaisir de lire. Vieux ou jeune, Voltaire paraît toujours le même. Il s'occupe de ses ouvrages avec une activité incroyable, et est le premier à rire de l'importance qu'il y attache. Il plaist sur le défaut de ses livres comme sur les défauts des ouvrages des autres, mais toujours passionné pour les progrès de l'humanité. Il prodigue les railleries à ses critiques, se pique contre eux à toute sa colère, hait les oppresseurs et les fanatiques, mais que ses ennemis, ménage toujours l'amour-propre des gens de lettres, Popinot, recueille une petite nièce du grand Corneille et pourvoit à son éducation, toujours sensible, gai et bon, parfois violent, mais plus souvent railleur, spirituel et plaisant. Sa philosophie est mêlée de quelques pensées qu'il avait contractées en fréquentant le grand monde. Celle qui respire ses ouvrages a toujours suivi les progrès de la liberté de penser, mais la marche de son esprit a toujours été la même; c'est la guerre déclarée aux abus et à la superstition. C'est là son principal objet, son unique but; il y faisait servir les ouvrages mêmes qui, au premier

abord, y paraissaient les plus étrangers. Qu'on parcoure tous les volumes qu'a écrits Voltaire, on trouvera que ce sont toujours les mêmes faiblesses, les mêmes mouvements, les mêmes humeurs, les mêmes projets de vengeance, la même pusillanimité et le même courage.

En 1752, Voltaire fit paraître *Eriphile*. On voit dans cette pièce un ressort tragique nouveau pour les Français, mais qui en lui-même ne l'est pas, puisqu'il est imité des anciens: c'est l'apparition des ombres. Ce ressort, employé quelquefois par Euripide, et éminemment propre à exciter la terreur, manque ici son effet, car c'est en plein midi que Voltaire fait apparaître ses ombres; ce qui fait qu'on en rit, loin d'y croire. L'opinion du vulgaire est que les ombres apparaissent à minuit ou à l'heure du couvre-feu. Voltaire ne pense pas à si peu de chose. Est-ce qu'il croit aux ombres, lui? A cette occasion, M. Maignien nous a fait remarquer que rarement Voltaire était tout entier au sujet qu'il travaillait. Presque toujours on s'aperçoit qu'il a une autre idée, ce qui fait qu'il n'est artiste et poète qu'à demi.

En 1755, il fit imprimer la *Mort de César*, qui ne put être représentée que huit ans après; c'est le pendant de *Brutus*. On se méfie de lui; il ressemble à ceux qui font toujours des calembours, même quand ils demandent quelle heure il est. Mille clameurs s'élèvent contre lui; on répète tout haut que Voltaire ne veut que renverser le trône et l'autel. Quoique fausse de tous points, cette accusation contre Voltaire s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il est certain que Voltaire n'a jamais eu dans l'esprit de renverser le trône; il ne voulait pas de trouble dans les états; il avait peur des révolutions autant que qu'il que ce soit, et quant à la religion, qu'on le sache une fois pour toutes, il attaque les abus et la superstition, et demande souvent le plus pour obtenir le moins.

En 1758, il fit paraître le *Temple du Goût*, long morceau de critique, mêlé de prose et de vers, dans lequel l'auteur jugeait les écrivains antérieurs et contemporains d'une manière plus ingénieuse et plus séduisante qu'impartiale et juste. Cet ouvrage est bien pensé, bien écrit, plein d'esprit, de bon sens et de goût. Il renferme quelques erreurs littéraires. Il souleva contre Voltaire une violente tempête, au milieu de laquelle il donna *Adélaïde du Guesclin*.

Son *Mondain*, en 1756, causa un grand scandale. Se voyant harcelé de tout côté, froissé, tourmenté, Voltaire veut quitter la France. La marquise Emilie du Châtelet le retient et lui propose une retraite douce et tranquille, où il pourra se livrer à son aise au doux commerce des lettres. C'est de cette époque que date sa liaison avec cette femme à la fois savante et frivole, avec cette véritable lionne du dix-huitième siècle. Ils se retirent donc à Cirey, terre située sur les confins de la Champagne et de la Lor-

raine, et tous deux s'occupent exclusivement de mathématiques, de métaphysique et de philosophie. Les *Eléments de la philosophie de Newton* furent un des premiers fruits de leur retraite. Cet ouvrage fut loué par l'Académie, et il eût été couronné si le fameux Euler ne fût venu leur disputer la palme.

Il y avait de la joie, de la bombance et de l'entrain au château de Cirey pendant que le marquis du Châtelet se consolait à Paris de son veuvage anticipé. Voltaire faisait marcher de front les plaisirs et l'étude. C'est de Cirey qu'il écrit à un de ses amis :

Certain vin frais dont la mousse pressée,
De la bouteille avec force élançée,
Avec éclat fait voler le bouchon;
Il part, on rit, il frappe le plafond.
De ce nectar l'écume pétillante
De nos Français est l'image brillante.

Voltaire se réconcilia avec les Muses, comme on disait alors, en publiant *l'Enfant prodigue* et *Mahomet*. A l'occasion de *l'Enfant prodigue*, il écrivait à M. de Cîteville, conseiller au parlement de Rouen :

« Je me fais un plaisir d'autant plus grand de vous l'envoyer que c'est encore un secret pour le public. On doute que cet enfant soit de moi; mais je n'ai pas pour vous de secret de famille. Vous jugerez s'il a un peu l'air de son père. J'ai fait cet enfant pour répondre à un impertinent qui ose donner des règles sur la comédie. »

Le prince royal de Prusse, Frédéric, l'avait prié en 1756 de vouloir bien être son maître dans l'art de penser et d'écrire. Voltaire va le trouver; ils se lient d'amitié. Frédéric est obligé de partir pour la Silésie, et Voltaire vient à Lille pour faire représenter son *Mahomet*. D'immenses clameurs s'élèvent contre cet ouvrage. Voltaire est obligé de retirer sa pièce. Comme cela arrive communément, plus le public la siffle, plus Voltaire s'obstine à la défendre; il va même jusqu'à dire que c'est sa meilleure tragédie. La critique que M. Maignien a faite de cette pièce nous a paru bien remarquable. En voici les principaux traits :

Mahomet est une idée : c'est le fanatisme le sabre à la main; c'est la violence au lieu de la persuasion, la cruauté au lieu de la raison; ce sont des tortures au lieu de preuves. Cette pièce n'est pas bonne au point de vue de l'art, et elle est fautive au point de vue de l'histoire. Il y a absence à peu près complète de couleur locale. Le Mahomet de l'histoire est d'un caractère mâle, d'une éloquence vive et entraînante, d'une imagination brillante, doué d'un grand fonds de bon sens, d'un jugement sûr, raison-

